

RANDONNÉE N°62

Circuit de Quelaines et Boucle
de St Gault



48 % de chemins verts

Distance : 19,6 km
(dont Boucle de St Gault : 4,9 km)

Durée : 6h30

Suivre signalétique :



Départ : Parking Place Stetten,
face au groupe scolaire Maurice
CAREME.



Circuit de Quelaines et
Boucle de St Gault



Pique-nique



Toilettes



Plan d'eau

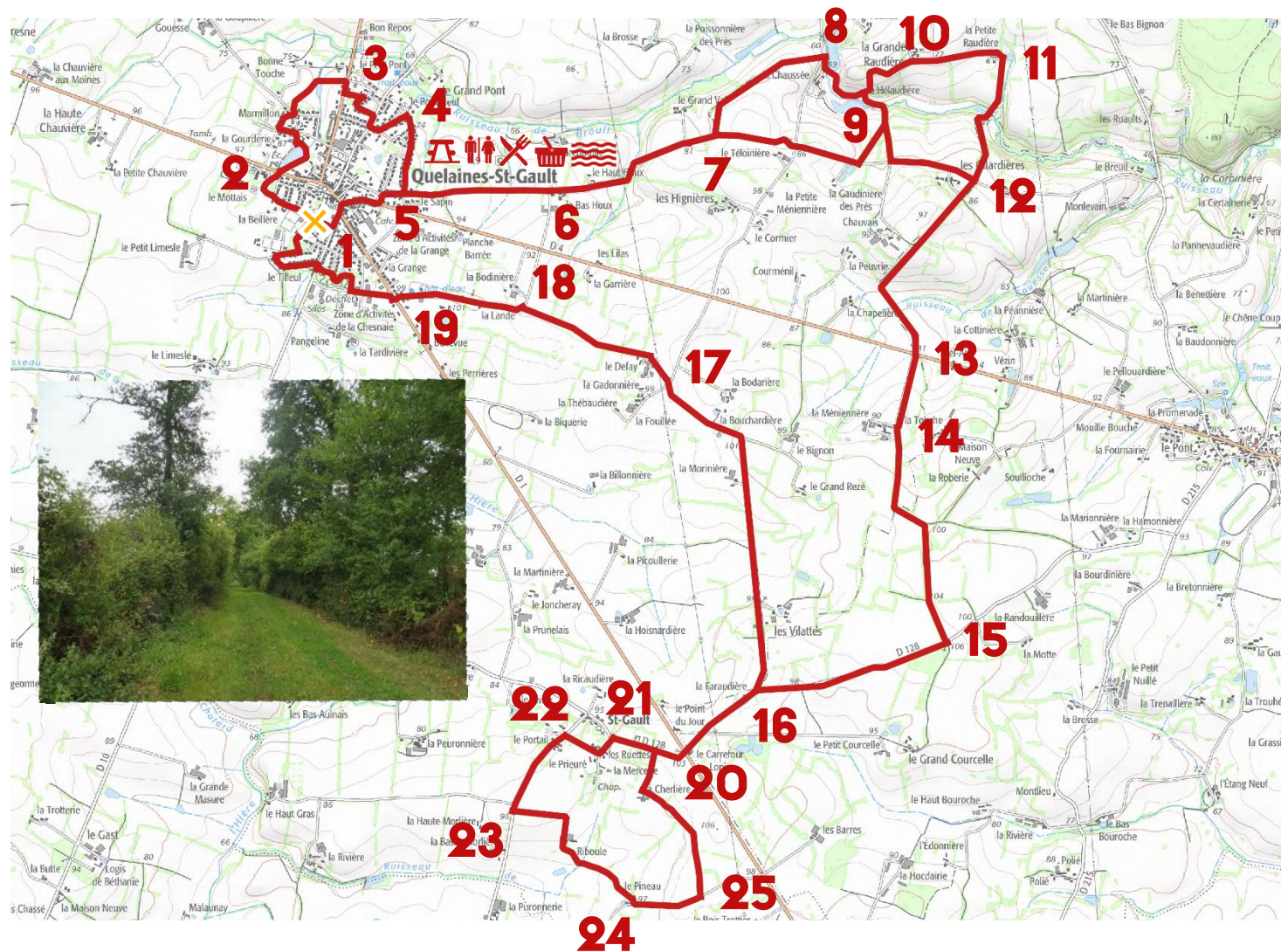


Boulangerie / Epicerie



Restaurant

CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES



**TERRITOIRE
DES POSSIBLES**

www.paysdecraon.fr

Tracés GPX disponible sur l'application Cirkwi

CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- 1** Au départ de la Place Stétten, prendre à gauche sur le BD du Stade et continuer jusqu'aux terrains de boules à 250 m.
- 2** Prendre à droite le long des terrains et traverser l'aire de jeux pour rejoindre la rue de Bretagne face à l'étang. Traverser la route et suivre le chemin autour du plan d'eau jusqu'au parking. Continuer jusqu'à la rue F Goussin et prendre à gauche jusqu'à la prochaine rue Jambe d'Argent. Tourner à droite et continuer jusqu'au rond point. Prendre en face la rue du Pont d'Avignon et continuer rue du Pont de Milau jusqu'au rond point de la RD.
- 3** Là, prendre à droite sur 30 m puis tourner à gauche dans l'allée piétonne qui rejoint la rue du Brault. Prendre à droite et continuer jusqu'à la rue des Forges. Tourner à droite et après 50 m prendre à gauche la rue du Pont Neuf. Au carrefour, prendre à gauche et suivre la rue à droite de l'espace vert boisé jusqu'au n°18.
- 4** Entre les maisons 18 et 20, prendre le chemin piétonnier jusqu'à l'impasse des Noyers. Continuer tout droit jusqu'à un autre cheminement piétonnier à droite du n° 17. Arrivé rue Jules Baron, continuer tout droit pendant 270 m et longer la grande haie bocagère.
- 5** Tourner à gauche dans le sentier de terre qui part vers la campagne. Cheminer sur 800 m jusqu'à une petite route goudronnée.
- 6** Continuer tout droit au niveau de la ferme du Bas Houx, passer devant le Haut Houx et suivre tout droit jusqu'à un chemin de pierres. Poursuivre sur ce chemin bordé d'arbres jusqu'à une intersection avec un sentier de terre et l'accès privé au lieu-dit le Grand Val. Là, prendre le sentier de terre pendant 150 m.
- 7** Laisser le premier sentier à droite et prendre celui de gauche. Suivre ce chemin qui tourne à droite et rejoint après 700 m une route goudronnée.
- 8** Prendre à gauche puis tout de suite à droite le chemin rural de la Chaussée. Poursuivre dans le chemin jusqu'au pont à gauche. Le traverser et suivre le sentier de terre bordé d'arbres pendant 300 m.
- 9** Arrivé au croisement de chemins, deux options pour rejoindre le point 12 :
 - **Tourner à droite** et descendre au ruisseau, traverser les pas japonais et prendre à droite l'un ou l'autre des chemins (le premier est un chemin creux) pour revenir sur la route goudronnée au niveau de la Gaudinière des Prés. Rejoindre le point 12 en tournant à gauche sur la route.
 - **Prendre le chemin de gauche** qui monte au dessus d'une vieille bâtisse de pierres et le suivre sur 400 m, jusqu'au lieu-dit la Grande Raudière.
- 10** Au bout du sentier, continuer sur la route goudronnée et au croisement, poursuivre tout droit en direction de la Petite Raudière. Arrivé à la ferme, prendre le chemin de terre tout droit et contourner les bâtiments par la gauche.
- 11** Prendre ensuite le chemin de terre bordé d'arbres sur 800 m ; il descend au ruisseau jusqu'à une passerelle et remonte sur le chemin jusqu'au croisement avec une route goudronnée.
- 12** Au croisement avec la route goudronnée, prendre le sentier en face. Suivre ce sentier pendant 1.2km jusqu'à la RD 4.
- 13** Traverser la RD 4 et remonter le chemin rural de la Méniénière. Laisser la route d'accès à la ferme à droite et continuer tout droit.
- 14** Suivre le sentier de terre dit de la Roberie pendant 500 m et à l'intersection des chemins, prendre celui de droite. Poursuivre sur ce sentier pendant 700 m jusqu'à la RD 128.
- 15** Tourner à droite et longer la RD 128 pendant 1 km jusqu'à un croisement de routes

CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- 16** **Vers Boucle de St Gault (4.9 km) :** Continuer sur la RD 128 à gauche en passant devant le lieudit la Faraudière et poursuivre jusqu'à la RD 1.
- 20** **Traverser la RD 1** et continuer tout droit en direction de St Gault jusqu'au second chemin de gauche.
- 21** **Tourner à gauche** dans le chemin rural des Ruettes et de la Mercerie puis après les premières habitations, prendre à droite dans le chemin de pierres et continuer jusqu'à la RD 126.
- 22** **Tourner à gauche** et longer la RD 126 jusqu'au chemin rural de Riboulé .
- 23** **Tourner à gauche** dans le chemin de Riboulé. Continuer jusqu'à la ferme. Passer à droite de l'exploitation et poursuivre sur le chemin de pierres qui tourne à gauche entre les champs. Continuer dans le sentier de terre bordé d'arbres jusqu'à la ferme du Pineau
- 24** **Reprendre le chemin** goudronné à gauche et continuer pendant 350 m.
- 25** **Prendre le sentier à gauche** qui rejoint le lieudit de la Cherlière. Tourner à droite sur le chemin goudronné pour revenir à la RD 128. Tourner à droite sur la RD 128 pour revenir au point **20** puis traverser la RD 1 et continuer tout droit en direction du point **16** .
- 16** **Retour vers Quelaines :** En arrivant du point **15**, tourner à droite ou bien en arrivant du point **20** tourner à gauche et continuer sur la route goudronnée des Vilattes pendant 2 km jusqu'au lieudit du Defay.
- 17** **Prendre à gauche le chemin rural** goudronné du Defay. Continuer jusqu'à la ferme, laisser les bâtiments à gauche et poursuivre dans le sentier pendant 700 m jusqu'à la route de la Lande.
- 18** **Prendre à gauche** la route de la Lande jusqu'à la RD 1.
- 19** **Traverser la RD 1** et continuer tout droit rue de la Chesnaie (dans la zone d'activités). Prendre le sentier piéton à droite qui sort route de Peuton. Tourner à droite et prendre à gauche la rue du Tilleul. Tourner à droite rue de Claire Vue puis après 100 m, rentrer dans le parc à gauche. Suivre le sentier, passer devant le Manoir du Buat et l'école de musique, continuer jusqu'au point de départ.

